

Conditions Générales et Contrat de réservation de nos salles

Vous venez de réserver notre Grande Salle
Petite Salle Étage pour la date du / / 20

Voici notre règlement intérieur :

- La **location** est effective du matin **10h30** au lendemain **7 heures**
La réception est considérée comme terminée lorsque les mariés et/ou organisateurs quittent la salle.
- **Aucune boisson ni nourriture** extérieure ne seront acceptées sans accord préalable. (un droit de bouchon pourra être réclamé, avec un minimum forfaitaire de 10€)

Autorisé :

- En cas de **dégradations** occasionnées par vos invités ou par vous-même, vous êtes responsable et vous vous engagez à payer les réparations... Charge à vous de contacter votre assurance pour vérifier les clauses de votre contrat.
- La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation du règlement.

Le paiement s'effectuera de la façon suivante :

- **Un ACOMPTE de 300 €** (non remboursable) pour confirmer la réservation de la prestation globale,
- **2 chèques de caution** lors de l'établissement du menu (qui couvrira l'intégralité de la réception, ils ne seront encaissés qu'en cas de non règlement ou sans nouvelle de votre part dans la semaine qui suit le repas. Il sera rendu ou détruit après certitude d'encaissement du solde). Les chèques de caution peuvent être utilisés pour le paiement de dégradations éventuelles ainsi que pour les accessoires de décoration que vous nous louez.
- **Un deuxième acompte de 50 %** du devis à 30 jours maximum de la date de la réception
- **Le solde, la semaine suivant le repas.** Il n'y aura aucun rappel de notre part...
Tout solde après 8 jours entraînera des pénalités de retard de paiement.

Vous pourrez prendre connaissance du détail de votre réception dès le lundi 14h. (Si le paiement est divisé en plusieurs familles, la facture sera remise à la personne qui aura réservé notre prestation, charge à elle de collecter l'argent de part et d'autre.)

Devant la croissance des **chèques sans provisions**, nous nous réservons le droit de faire intervenir notre banque afin qu'elle se renseigne sur votre solvabilité ; en cas de « doute bancaire », un chèque de caution d'une autre personne notoirement solvable pourra être accepté, dans le cas contraire notre prestation sera considérée comme annulée.

- **Des cendriers sont à la disposition des fumeurs à l'extérieur ...** Les mégots de cigarettes Trouvés sur le Parking ou dans le Parc seront facturés 50€ pour nettoyage
- **Les pétards et confettis sont interdits** dans la salle ou dans le parc (40 € facturés en cas de non respect)
- **Les feux d'Artifices sont interdits** dans le parc. Ceux ci sont interdits à l'extérieur de la salle sauf accord de la police et des pompiers.
- **Conformément** à la loi et par **respect** du voisinage, nous demandons de **fermer les fenêtres à 23h** (salle climatisée), de demander à vos invités de ne **pas klaxonner** au milieu de la nuit et de ne pas laisser les enfants courir sur le parking la nuit.
- **Animation et Jeux** : nous consulter

- **La décoration** est autorisée sous certaines conditions :
 - ** Utilisation des crochets prévus à cet effet
 - ** Interdiction formelle d'utiliser clou, punaise, scotch et patafix sur les murs. Nous consulter pour demande particulière
 - ** Eviter déco de table avec sable / mini confettis, paillettes ... (nettoyage !!)
- **Horaires** : Respect des heures d'arrivées ! Facturation supplémentaire en cas de retard et risque d'attente en cas d'arrivée anticipée !
Tout **imprévu** retardant la durée normale du repas (environ 8 heures) sera facturé à l'heure.
- **MODIFICATION DE LA COMMANDE** : toute modification ne sera prise en compte qu'une fois confirmée par mail ou courrier.

Une modification du nombre d'invités de +/- 4 à 5 personnes n'aura pas de conséquences financières jusqu'à 6 jours avant la réception **TOUTEFOIS** si le nombre doit varier de +/- 15 personnes ou plus, il est impératif de nous prévenir par mail ou courrier au minimum 3 semaines avant la date de la réception (si le délai n'était pas respecté, un forfait de 60€ vous sera demandé par tranche de -15pers).

Une annulation de convives à moins de 6 jours entraînera une facturation du prix du menu + un forfait de 10euros /pers (mise en place – toasts ...)

- **Tarif de la casse** : * Assiette 6.50 € * Verre 2 € * Couverts 2 €
 - * Serviette (brûlure de cigarette) 6.50 € * Chaise 30 € * Table 120 €
 - * Fauteuil de jardin 19 € * Table de jardin 60 € * Socle à Gâteau 300 €(La casse peut être payée ou remplacée par vos soins sous conditions)

Nous vous demandons simplement de ne pas faire chez nous ce que vous ne feriez pas chez vous !

- Il est souhaitable de nous signaler si vous avez (parmi vos invités) une personne en fauteuil roulant afin de prendre les dispositions nécessaires et vous guider dans votre plan de table.
- Vous êtes responsable de vos invités en ce qui concerne la consommation d'alcool, tout abus ne pourra être reproché à notre établissement.

Juridiction et attribution de compétence :

Pour toute contestation les tribunaux de Houdain ou de Béthune seront seuls compétents quel que soit le lieu de la prestation.

En cas d'annulation ou de report de votre réception :

- nous prévenir le plus tôt possible - les Acomptes, par définition, sont non remboursables,
- Les frais d'Annulation à moins de 30 jours de la date de la réception s'élèvent à 50% du montant du devis,

C'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire une ASSURANCE ANNULATION auprès de la compagnie de votre choix (Nous pouvons vous conseiller !).

Votre Nom et Prénom / Adresse (Pour un mariage, nom et prénom des 2 futurs époux)

.....
.....

Votre **Téléphone Fixe** Indispensable (celui d'un parent si vous n'en n'avez pas)

0 ... / / / / Port : 0 6 / / / /

e-mail :

J'accepte les conditions de ce contrat (2 pages)

« Lu et Approuvé » Date et Signature :

Pour Conformité
R. DUCROCQ Traiteur